



## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 5 septembre 2018 au montant de 38 683.51 \$.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 5 septembre 2018**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 220 198.13 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 4 288.34 \$.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Conciliation bancaire**

Présentation de la conciliation bancaire au 31 août 2018.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **État de revenus et dépenses**

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour août 2018

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Rapport des permis émis**

Présentation du rapport des permis émis pour août 2018.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Rencontre d'information concernant l'ARTERRE**

La directrice générale présente au conseil une demande de Mme Chantal Leduc à savoir si la municipalité aimerait les recevoir pour faire une rencontre d'informations au public concernant l'ARTERRE. Le conseil est très ouvert à cela et certains membres y participeront.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes locales**

La directrice mentionne au conseil que d'après les renseignements qu'elle a pu trouver sur le site du MAMOT, ce programme remplacerait trois autres programmes que nous avons. Le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, subvention pour chemin à double vocation ainsi que le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Cette année, la municipalité se voit accorder un montant de 33 866 \$. La directrice vérifiera à travers le programme s'il y a possibilité d'aller chercher d'autres montants à l'intérieur de ce programme.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Demande de partenariat avec les Ours Blancs**

La directrice présente au conseil une demande de partenariat des Ours Blancs. Le conseil préfère ne pas participer cette année.

2018-RAG-5931

### **DEMANDE D'APPUI - RÉSOLUTION #229-08-2018 DEMANDE POUR QU'HYDRO-QUÉBEC SOUMETTRE UN PLAN POUR LA MAITRISE DE LA VÉGÉRATION DANS LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW - 2**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Low demande appui à toutes les municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la qualité du service d'électricité dans la municipalité de Canton de Low est de la responsabilité d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec n'a fait aucune annonce pour la maîtrise de la végétation sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les nombreuses pannes d'électricité dans la municipalité mettent à risque la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec doit déterminer les interventions à faire et d'obtenir l'autorisation des propriétaires touchés par l'abattage d'arbres ainsi que les permis municipaux nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'appuyer la municipalité de Canton de Low dans sa demande à Hydro-Québec de soumettre un plan pour la maîtrise de la végétation sur le territoire de la municipalité pour que cesse les nombreuses pannes d'électricité qui mettent à risque la sécurité publique.

Adoptée.

2018-RAG-5932

### **DEMANDE D'APPUI - RÉSOLUTION #226-08-2018 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR RÉGLER LES PROBLÉMATIQUES DE LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW -12**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Low demande appui à toutes les municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Canton de Low a un très vaste territoire et est un site de villégiature;

CONSIDÉRANT QU'une grande partie du territoire de la Municipalité de Canton de Low n'a pas de couverture cellulaire;

CONSIDÉRANT QU'une couverture cellulaire est nécessaire sur tout le territoire de la municipalité de Canton de Low afin d'assurer la sécurité des citoyens, des villégiateurs et des touristes qui fréquentent notre localité;

CONSIDÉRANT QUE les sommes à investir sont considérables et que la municipalité de Canton de Low demande l'appui des gouvernements pour régler la problématique et obtenir une couverture cellulaire sur l'ensemble de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'appuyer la municipalité de Canton de Low dans sa demande d'aide financière pour solutionner la problématique de téléphonie cellulaire sur le territoire de la municipalité de Canton de Low aux deux paliers gouvernementales ainsi que dans leur demande au ministère de l'innovation, de la Science et du Développement économique du Canada (ISDE) de suggérer de nouvelle technologie permettant de plus grandes zones de couverture nécessitant moins de tours cellulaires.

Adoptée.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Suivi sur le dossier du 463, Route 105**

La directrice (et inspectrice municipale) explique au conseil les démarches qui ont été faites présentement dans ce dossier. Suite à une rencontre avec le propriétaire, celui-ci demande à la municipalité ce qu'il doit faire afin de pouvoir conserver sa maison. L'inspectrice lui a expliqué qu'il doit apporter à la municipalité un rapport d'architecte démontrant que le bâtiment est réparable et les travaux qui doivent être faits pour rendre le bâtiment sans danger et habitable sans risque pour la santé des propriétaires ou tout autres personnes qui pourraient y entrer. Un délai lui a donc été accordé afin qu'il puisse contacter un architecte et fournir le rapport demandé. Le conseil demande aussi à la directrice de voir avec notre avocat s'il y a possibilité de faire accélérer les choses.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Ristourne de la MMQ**

La directrice mentionne au conseil que la ristourne de la MMQ versée à la municipalité pour 2018 est de 956 \$.

2018-RAG-5933

##### **PRÊT AU COMITÉ DES LOISIRS DE BOIS-FRANC**

CONSIDÉRANT QUE le festival country de Bois-Franc n'a pas apporté les profits escomptés;

CONSIDÉRANT QUE les fournisseurs pour le festival doivent tout de même être payé pour les services rendus;

CONSIDÉRANT QUE la comptabilité du Comité des loisirs est en cours de route et que lorsque celle-ci sera terminée, un bon montant de retour de TPS TVQ sera remboursé au Comité des loisirs et qu'ainsi, celui-ci pourra rembourser le prêt fait par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE selon la Loi sur les compétences municipales, chapitre XI article 90 et 91, la municipalité peut venir en aide à un organisme oeuvrant sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu que la municipalité fasse un prêt de 10 000 \$ jusqu'à ce que le Comité des loisirs reçoive leur remboursement de TPS TVQ. Ainsi, celui-ci pourra effectuer les paiements de tous les fournisseurs du festival country de Bois-Franc. Ce prêt est donc d'une durée indéterminée (quelques mois) et sans intérêts.

Adoptée.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Contrat de travail de l'employé municipal**

La conseillère Michelle Payette demande à la directrice si un contrat de travail a été fait pour l'employé municipal, car certaines tâches ne sont pas effectuées ou ne sont pas effectuées comme elles devraient. La mairesse enverra un modèle à la directrice qui pourra le bâtir en incluant toutes les tâches à faire et la façon de les faire. Ainsi, la municipalité aura un document de référence lorsque certains travaux ne sont pas faits ou ne sont pas faits de la bonne façon. La directrice présentera un premier projet de contrat à la prochaine séance.

2018-RAG-5934

### **CONSTRUCTION D'UN ABRI POUR LE CAMION**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'achat d'un nouveau camion avec pelle à neige;

CONSIDÉRANT QUE si le camion reste aux intempéries avec la boîte de sable à l'arrière, la sable gèlera et il ne sera plus possible de l'étendre lorsque nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'à l'abri, le camion aura une durée beaucoup plus longue puisqu'il sera protégé contre le soleil et les intempéries;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de faire la construction d'un abri pour le camion à travers le TECQ 2014-2018 et que les travaux seront effectués par Holmes Construction inc. pour la main-d'œuvre et les matériaux nécessaires seront achetés chez BMR Martel et fils.

Adoptée.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Contrat de déneigement de la Commission Scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le conseiller Philippe St-Jacques mentionne qu'il serait bon de voir avec la CSHBO si nous pourrions avoir le contrat de déneigement de la cours d'école St-Boniface à Bois-Franc. Comme nous sommes trop tard cette année, nous prendrons des informations à ce sujet et nous y reviendrons à une séance ultérieure.

2018-RAG-5935

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Julie Jolivette, mairesse

\_\_\_\_\_  
Annie Pelletier, directrice générale